



Collectif pour un Québec sans pauvreté



Front de défense des non-syndiqués

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Hausse du salaire minimum

Sortirons-nous les travailleuses et travailleurs de la pauvreté?

Montréal, le 30 avril 2009 – Le Front de défense des non-syndiqués (FDNS) et le Collectif pour un Québec sans pauvreté se réjouissent que le ministre du Travail, David Whissell, ait tenu la promesse électorale de son parti en procédant, encore cette année, à une augmentation du salaire minimum. À partir de demain, les personnes travaillant au salaire minimum pourront bénéficier d'une augmentation de 0,50 \$ de l'heure qui fera passer le taux horaire régulier de 8,50 \$ à 9,00 \$. Le taux horaire pour les personnes à pourboire passera quant à lui de 7,75 \$ à 8,00 \$.

Une augmentation quand même insuffisante

Cette augmentation n'est toutefois pas suffisante pour permettre aux personnes travaillant 40 heures par semaine au salaire minimum de sortir de la pauvreté, même si elle accroît légèrement leur pouvoir d'achat en ce temps de crise. Il est important de faire la nuance entre un ajustement à l'augmentation du coût de la vie et une augmentation réelle. Concrètement, de 2003 à 2008, le coût de la vie a augmenté de 13,3 %, contre 16,4 % d'augmentation pour le salaire minimum. On parle donc d'une réelle augmentation du pouvoir d'achat de 3,1 %, entre 2003 à 2008, pour les personnes travaillant au salaire minimum. Les gains réels en salaire ne se font sentir que depuis l'an dernier. En effet, l'augmentation de 0,50 \$ en 2008 n'a permis de gagner qu'une hausse de salaire légèrement supérieure à l'augmentation du coût de la vie. La deuxième hausse de 0,50 \$, en vigueur à partir de demain, permettra une amélioration plus marquée.

Un écart à combler

« Un rattrapage progressif s'effectue. Nous demandons au gouvernement du Québec de continuer à améliorer les conditions des personnes travaillant au salaire minimum afin qu'elles puissent sortir de la pauvreté. Pour ce faire, le salaire minimum devrait être fixé à 10,66 \$ l'heure », a indiqué Mélanie Gauvin, porte-parole du FDNS. Selon Ian Renaud-Lauzé, porte-parole du Collectif, «le gouvernement doit immédiatement réitérer sa promesse de hausser le salaire minimum de 0,50 \$ le 1^{er} mai 2010 et s'engager, dès maintenant, à poursuivre dans cette direction les années subséquentes ». Rappelons qu'à 9,00 \$ l'heure, une personne travaillant 40 heures par semaine au salaire minimum aura un revenu hebdomadaire de 360 \$ et un revenu annuel de 18 720 \$, ce qui représente un écart de 15,5 % par rapport au seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada, fixé à 22 164 \$, avant impôt, pour une personne seule. Pour le Collectif et le FDNS, l'augmentation du salaire minimum est fondamentale au bien-être et à la dignité de dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs du Québec.

Le *Front de défense des non-syndiqués (FDNS)* est une coalition qui regroupe plus de 25 groupes populaires et syndicaux. Son principal objectif est l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes non-syndiquées. Le FDNS mène plusieurs actions contre la précarisation du travail et pour la hausse du salaire minimum.

Actif depuis 1998, le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* regroupe 33 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans quinze régions du Québec. Il mène actuellement la campagne MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté, dont l'une des trois revendications porte sur le salaire minimum. La pétition de la campagne, appuyée par près de 100 000 personnes et plus de 1000 groupes, sera déposée à l'Assemblée nationale le 14 mai prochain.

Renseignements :

Mélanie Gauvin, porte-parole nationale pour le Front de défense des non-syndiqués; 514-270-7863 poste 25

Martin Michaud, responsable des communications, Collectif pour un Québec sans pauvreté; cellulaire : 418-254-7238.

Marie-Josée Magny porte-parole de la Mauricie pour le Front de défense des non-syndiqués; 819 692-2513

Manon Brunelle porte-parole de l'Estrie pour le Front de défense des non-syndiqués; 819 569-9993
